

Questions orales

trop occupé à formuler à nouveau sa question à laquelle j'avais déjà répondu.

J'ai dit très clairement que le dossier ne m'est pas encore parvenu de Vancouver. J'ai réclamé ce dossier au cours du week-end. J'ai examiné cette affaire en détail et je n'ai aucune objection à prendre les mesures recommandées à l'égard de l'individu en question.

En outre, je signale à nouveau que je trouve extrêmement paradoxal que le député continue de citer des cas particuliers et demande que l'on se montre plus sévère à l'endroit des personnes qui abusent du système, alors qu'il n'a même pas eu le courage d'appuyer le projet de loi...

Le Président: Je suis convaincu qu'aucun député ne voudrait que l'on doute de son courage, surtout pas à la Chambre des communes. Notre courage est bien connu.

* * *

• (1445)

[Français]

LES CASQUES BLEUS

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. À l'issue du Sommet de Copenhague sur le développement social, le président croate a accepté la proposition européenne et américaine de maintenir, au-delà du 31 mars, la présence de Casques bleus qui seront cependant réduits de quelque 15 000 à 5 000. Pendant ce temps, la situation continue de se détériorer sérieusement en ex-Yougoslavie.

Compte tenu de l'acceptation du président croate, le Canada entend-il maintenir encore des Casques bleus canadiens dans le contingent réduit, après le 31 mars, en Croatie?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa question qui me permet d'exprimer la satisfaction du gouvernement canadien devant cette décision du président Tudjman.

Il est certain que nous avons toujours pensé que pour maintenir la paix dans cette partie de l'ex-Yougoslavie il était important de garder un contingent des Nations Unies pour servir d'intermédiaire entre les Croates et les Serbes.

Nous prendrons une décision à l'effet de continuer ou non notre participation à cette opération de paix dans les prochaines semaines. Comme nous le faisons traditionnellement, nous entendons consulter les partis d'opposition avant de soumettre la question au conseil des ministres.

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, en ce qui concerne la Bosnie, le ministre des Affaires étrangères peut-il nous indiquer quelle est la position du gouvernement en ce qui concerne le dossier de la Bosnie, où le cessez-le-feu est de moins en moins respecté par les belligérants dont certains ont délibérément fait feu sur l'avion de l'envoyé spécial de l'ONU?

[Traduction]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très préoccupés par l'évolution de la situation en Bosnie. Il est évident que le Canada

appuie le plan de paix du groupe de contact. Nous espérons que les parties accepteront ce plan de paix parce que nous croyons que c'est le seul qui puisse conduire à un règlement pacifique de la situation dans l'ancienne Yougoslavie.

De toute évidence, certaines parties croient encore qu'une offensive ou une vraie guerre leur permettrait d'améliorer leur position sur le terrain. Nous croyons que ce serait folie. Nous sommes convaincus que la seule solution est une solution pacifique qui passe par l'acceptation de la proposition du groupe de contact.

* * *

LA JUSTICE

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, la semaine dernière, en Alberta, trois autres femmes, dont une de mes anciennes étudiantes, ont été victimes d'agressions sexuelles à la pointe du couteau, elles ont été battues et sont profondément traumatisées. Deux des attaquants ont été identifiés par les victimes, mais pourtant, ces agresseurs violents ont été remis en liberté quelques heures après leur arrestation.

Ma question s'adresse au ministre de la Justice: Quand le ministre promulguera-t-il les lois nécessaires pour empêcher la remise en liberté de violeurs brutaux qui ont été clairement identifiés?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne commenterai pas les cas précis dont a parlé le député. Je peux lui garantir toutefois que les dispositions du Code criminel se rapportant aux cautionnements, à l'incarcération et aux libérations conditionnelles ont été élaborées en tenant compte de la nécessité de protéger la société.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, il n'y a rien de réconfortant dans ce que vient de dire le ministre. Jamais, dans ma vie, je n'ai cru un seul instant qu'une personne pouvait violer une femme à la pointe d'un couteau, être arrêtée au déjeuner et relâchée au dîner. Quelle sorte de justice est-ce là?

Quand le ministre ordonnera-t-il à son ministère de refuser les cautionnements au moins aux auteurs d'agressions sexuelles usant de violence?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, si le député laissait les faits et l'analyse l'emporter sur les sentiments et le sectarisme, peut-être se rendrait-il compte que ceux qui doivent tenter les poursuites se trouvent en Alberta même.

M. Thompson: J'aimerais voir quels sentiments vous éprouveriez si vous aviez un couteau sur la gorge.

M. Rock: C'est le procureur général de la province qui est responsable des poursuites.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, vendredi dernier, le solliciteur général a annoncé le lancement d'un système national de signalement pour mieux faire face au problème des criminels à très haut risque. Cette mesure a été saluée comme un important progrès.

• (1450)

Le ministre peut-il nous expliquer qui utilisera ce système et comment celui-ci aidera à protéger notre société?